

Nexxio

Clauses contractuelles

*A intégrer dans vos marchés
lors du renouvellement ou par avenants.*

Ce document propose des additifs à intégrer dans vos marchés à bons de commande relatifs aux travaux, à la consultation ou par voie d'avenants. Ces additifs précisent le périmètre fonctionnel des échanges de données et les engagements de niveau de service attendus de la part vos fournisseurs dans le cadre de leur prestation.

*Les textes **sur-lignés en jaune** indiquent que le texte doit être complété et/ou modifié par le GESTIONNAIRE IMMOBILIER des contrats en fonction de ses attentes*

| | | |
|--------|--|----|
| 1. | Additif détaillé à intégrer à vos CCTP de marchés de fournitures de services | 3 |
| 2. | Additif détaillé à intégrer à vos CCTP de marchés de fournitures de services | 5 |
| 2.1. | Collecte et partage des données du marché sur Nexxio | 5 |
| 2.2. | Solutions de partage des données | 6 |
| 2.3. | Prise en charge | 6 |
| 2.3.1. | Cas de la connexion des logiciels du prestataire à la plateforme | 6 |
| 2.3.2. | Cas de l'utilisation de la plateforme par le prestataire | 6 |
| 2.4. | Périmètre géographique et durée du partage de données | 6 |
| 2.5. | Délai de mise en place du partage de données | 7 |
| 2.6. | Revue semestrielle | 7 |
| 2.7. | Formalisme des données | 7 |
| 2.8. | Documentation technique à disposition du TITULAIRE | 8 |
| 2.9. | Partage des données | 8 |
| 2.10. | Périmètre des données à partager | 8 |
| 2.11. | Formalisme des données | 8 |
| 2.12. | Périmètre contractuel | 9 |
| 3. | Additifs à intégrer à vos CCAP de marchés de fournitures de services | 9 |
| 3.1. | Pénalités | 9 |
| 4. | ANNEXE : données à remonter à la plateforme | 10 |

1. Additif non détaillé = préambule, à intégrer à vos CCTP de marchés de fournitures de services

L'Office a le projet de déployer une plateforme logicielle d'interopérabilité permettant la gestion et le suivi des commandes de travaux issus des marchés à bons de commande. Cette plateforme logicielle opérée par une société tierce sera retenue par [BAILLEUR].

Cette plateforme sera utilisée pour :

- Suivre en temps réel l'avancement des travaux : dates de rendez-vous, état de la commande, % d'avancement
- Centraliser les documents clés : rapports d'intervention

A cet égard, le Titulaire devra, dans le cadre de son contrat, partager avec [BAILLEUR] l'ensemble des données nécessaires.

De manière à garantir l'interopérabilité de la plateforme et la réversibilité de son utilisation, le Titulaire utilisera pour se connecter à la plateforme, au choix :

- les mécanismes de partage de données fournis par l'Opérateur et permettant au Titulaire de connecter ses logiciels

L'objectif est d'échanger les informations relatives :

- Aux marchés : communication unidirectionnelle de Gestionnaire Immobilier vers Prestataire
- Aux comptes de facturation : communication unidirectionnelle de Gestionnaire Immobilier vers Prestataire
- Aux Bons de commandes : communication bidirectionnelle. Le Gestionnaire Immobilier transmet la commande au prestataire, celui-ci lui retourne les informations d'exécution de cette commande.
- Aux devis : communication bidirectionnelle. Le Prestataire soumet des devis au Gestionnaire immobilier qui les accepte ou les refuse.
- Aux devis de travaux complémentaires : communication bidirectionnelle. Le Prestataire soumet des devis au Gestionnaire immobilier qui les accepte ou les refuse.

Le Titulaire devra réaliser à sa charge le développement du connecteur informatique et sa maintenance évolutive en utilisant les dernières versions du connecteur.

[Spécifique Nexxio :

NEXXIO Gestionnaire Immobilier et un ERP Prestataire (ou NEXXIO Prestataire) peuvent communiquer entre eux par le biais d'un bus de message asynchrone. Le bus de message mis en œuvre est supporté par Google Cloud Pub/Sub.

Un ERP prestataire voulant s'interfacer avec un Gestionnaire Immobilier sous NEXXIO aura donc à implémenter la réception et l'envoi de messages vers Pub/Sub.]

OU

- les applications (IHM) web fournies par l'Opérateur (dans la limite des fonctionnalités disponibles).

Le GESTIONNAIRE IMMOBILIER / Le TITULAIRE prendra à sa charge les coûts de déploiement et d'utilisation de la plateforme liés au présent contrat, pendant toute sa durée.

2. Additif détaillé

2.1. Collecte et partage des données du marché sur Nexxio

Le GESTIONNAIRE IMMOBILIER a déployé une plateforme logicielle d'interopérabilité permettant la gestion et le suivi des commandes de travaux issus des marchés à bons de commande. Cette plateforme logicielle (dénommée ci-après « Plateforme») est opérée par une société retenue par le GESTIONNAIRE IMMOBILIER (dénommée ci-après « Opérateur »).

La société retenue est NEXXIO, 20 bd Eugène Deruelle, 69003 Lyon - bonjour@nexxio.fr.

Cette plateforme est utilisée pour : suivre en temps réel l'avancement des travaux : dates de rendez-vous, état de la commande, % d'avancement, centraliser les documents clés : rapports d'intervention.

A cet égard, le TITULAIRE devra, dans le cadre de son contrat, partager avec le GESTIONNAIRE IMMOBILIER l'ensemble des données listées ci-après par le biais de cette plateforme. Le GESTIONNAIRE IMMOBILIER pourra également partager avec le TITULAIRE des données qui pourront faciliter la réalisation de sa prestation.

La Plateforme de Services Numériques au travers de ses fonctionnalités et de son architecture ouverte, assure une réversibilité de l'ensemble des données échangées pour chaque gestionnaire/propriétaire et permet de créer pour chaque patrimoine la mise à disposition d'un actif numérique dédié participant à son optimisation et sa valorisation.

L'Opérateur mettra à disposition une documentation technique pour le raccordement informatique à la Plateforme.

Chacune des Parties reconnaît avoir fourni à l'autre toutes les informations déterminantes dont elle a connaissance au jour des présentes afin que cette dernière puisse donner son consentement de façon éclairée, ce que l'autre Partie reconnaît expressément.

Par défaut, le partage des données par le TITULAIRE auprès du GESTIONNAIRE IMMOBILIER vaut pour cession de la propriété de ces données au GESTIONNAIRE IMMOBILIER et, en conséquence, leur hébergement sur Nexxio, au sein de l'entité (espace privé) du GESTIONNAIRE IMMOBILIER.

Il est à noter que la plateforme ne se substitue pas aux autres moyens de communication entre le TITULAIRE et le GESTIONNAIRE IMMOBILIER requis au marché (par exemple pour la prise de rendez-vous, le suivi des appels ou la facturation).

2.2. Solutions de partage des données

De manière à garantir l'interopérabilité de la plateforme et la réversibilité de son utilisation par le GESTIONNAIRE IMMOBILIER, le TITULAIRE utilisera pour se connecter à Nexxio, au choix :

- les mécanismes de partage de données fournis par l'Opérateur (API) et permettant au TITULAIRE de connecter ses logiciels ;
- les applications web fournies par l'Opérateur (dans la limite des fonctionnalités disponibles).

Le mode de connexion sera un échange de données via des interfaces informatiques en utilisant le protocole API REST.

2.3. Prise en charge

2.3.1. Cas de la connexion des logiciels du prestataire à la plateforme

Le TITULAIRE devra réaliser le développement du connecteur informatique et sa maintenance évolutive en utilisant les dernières versions des APIs disponibles.

Afin de garantir la qualité du service, le TITULAIRE doit maintenir la connexion à la Plateforme durant toute la durée du Contrat, et garantir la fiabilité des échanges de données en s'assurant que les données échangées soient correctement transmises et réceptionnées, et qu'elles ne comportent pas d'erreurs (format, références, codes, ...).

En cas d'erreur de communication des données de la solution du TITULAIRE vers la Plateforme, quelle qu'en soit l'origine et à partir du moment où elle est signifiée par la Plateforme, il sera de la responsabilité du TITULAIRE d'effectuer une reprise sur erreur, de corriger l'envoi et de soumettre à nouveau les données non intégrées.

En cas d'erreur de communication, quelle qu'en soit l'origine et à partir du moment où elle est signifiée par la plateforme, il sera de la responsabilité du TITULAIRE d'effectuer une reprise sur erreur, de corriger l'envoi et de soumettre à nouveau les données non intégrées.

2.3.2. Cas de l'utilisation de la plateforme par le prestataire

Le GESTIONNAIRE IMMOBILIER / Le TITULAIRE prendra à sa charge les coûts de déploiement et d'utilisation de la plateforme liés au présent contrat, pendant toute sa durée.

2.4. Périmètre géographique et durée du partage de données

Le TITULAIRE s'engage à partager l'ensemble des données souhaitées par le GESTIONNAIRE IMMOBILIER listées en paragraphe 1.9.1 sur la plateforme , et cependant toute la durée du marché et sur l'ensemble du périmètre géographique couvert par les lots dont il aura la charge.

2.5. Délai de mise en place du partage de données

Le TITULAIRE déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'utilisation de l'Opérateur de la Plateforme et s'engage à les signer dans un délai d'un (1) mois à compter de la signature du présent contrat et s'engage à se raccorder de manière effective à la Plateforme dans ce même délai d'un mois à compter de la signature du présent contrat sur le périmètre des données à partager indiqué ci-dessous et validé avec le GESTIONNAIRE IMMOBILIER.

A partir du début de la publication susmentionnée, le GESTIONNAIRE IMMOBILIER doit être en mesure de visualiser les données publiées en continu par le TITULAIRE sur la Plateforme . Ces données seront correctement associées aux éléments de son patrimoine en assurant une couverture de 100% .

Au-delà, des pénalités seront appliquées conformément au paragraphe (...) du CCAP.

2.6. Revue semestrielle

A compter du raccordement et jusqu'à l'échéance du présent Contrat, le TITULAIRE s'engage à participer à une revue semestrielle pour étudier ensemble les évolutions souhaitées sur le catalogue des codes de prestations, l'amélioration des fonctionnalités existantes ou l'ajout de nouvelles fonctionnalités sur la Plateforme .

Participeront à minima, le responsable des outils numériques du TITULAIRE ou son équivalent et le responsable commercial du présent Contrat.

Dans le cas où des développements informatiques significatifs seraient nécessaires (qui demanderaient notamment des ressources externes chez le TITULAIRE), le TITULAIRE s'engage à fournir un devis à le GESTIONNAIRE IMMOBILIER dans un délai de trois (3) semaines à compter de la revue.

2.7. Formalisme des données

Les spécifications présentent le périmètre de partage de données attendu dans le cadre du marché. Les données partagées devront respecter le formalisme proposé par l'Opérateur de la Plateforme .

2.8. Documentation technique à disposition du TITULAIRE

Le **TITULAIRE** aura à disposition le moment venu une documentation technique de l'Opérateur de la Plateforme de Services Numériques afin de raccorder son système d'information ou sa solution logicielle à la Plateforme de Services Numériques.

2.9. Partage des données

Dès lors que les informations sont disponibles dans les outils informatiques du TITULAIRE, ce dernier dispose d'un délai maximum de 15 minutes après chaque événement et chaque étape de l'intervention pour les transmettre à la Plateforme de Service Numérique.

L'ensemble des données issues de l'intervention du TITULAIRE seront ensuite partagées au fil de l'eau tel que précisé ci-dessus avec le rattachement à cette demande d'intervention (conformément au processus indiqué dans la documentation technique de l'Opérateur et en accord avec le GESTIONNAIRE IMMOBILIER).

Ces données sont à partager dès le raccordement effectif à la Plateforme .

Dans le cas où ses systèmes d'information ne permettraient pas au TITULAIRE de remonter automatiquement toutes ces interventions, ses utilisateurs devraient se connecter à la plateforme du BENEFCIAIRE pour y renseigner les informations. A cet effet des codes propres à ce TITULAIRE lui seraient transmis.

2.10. Périmètre des données à partager

Cf annexe

2.11. Formalisme des données

Les données partagées devront respecter le formalisme décrit par l'Opérateur de la Plateforme dans la documentation technique.

2.12. Périmètre contractuel

Afin de permettre l'échange des données, les prestataires devront aligner leur périmètre contractuel avec celui de le GESTIONNAIRE IMMOBILIER.

3. Additifs à intégrer à vos CCAP de marchés de fournitures de services

3.1. Pénalités

Les parties conviennent des pénalités suivantes en cas de non-respect du délai de transmission ou de réception des données dans les délais indiqués de l'article 2.9 Périmètre des données à partager.

| Objet | Pénalités |
|--|--------------------|
| Non-respect du délai/formalisme des données de mise en place du partage de données | 150 euros par jour |
| Non-respect du délai de partage des données | 150 euros par jour |

Les pénalités ne sont pas plafonnées.

Les données partagées sont systématiquement contextualisées sur le périmètre patrimonial du CLIENT (hiérarchie patrimoniale, bâtiments, équipements et logements), fourni préalablement et maintenu à jour par ce dernier.

En cas de non-respect du formalisme exigé, des pénalités seront appliquées en application de l'article 3.2 de l'Avenant.

4. ANNEXE : données à remonter à la plateforme

Le TITULAIRE partage l'ensemble de ses données de travaux à bons de commande.

Ces données doivent être partagées au fil de l'eau sur la Plateforme, de l'initialisation à la clôture de l'intervention avec :

Pour le suivi des commandes émises par le GESTIONNAIRE IMMOBILIER :

- Les identifiants de la commande et du marché
- nom prénom n° de portable du pilote (responsable) chez le TITULAIRE
- l'état de l'intervention (à prendre en compte, pris en compte, planifié, en cours, terminé, réceptionné, facturé, clôturé); les états réceptionné et clôturé ne sont pas obligatoirement remontés
- la date et heure d'un événement, le libellé de l'événement
- l'avancement des travaux : au global de la commande
- si possible : l'avancement des travaux : fait/pas fait pour chaque ligne
- Les dates :
 - de début et fin de travaux prévisionnelles OU de rdv
 - de début réel et fin réel de travaux
 - d'émission de la facture
- Un ou des rapports d'intervention en format pdf
- non obligatoire : une copie pdf des factures